

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, mercredi 8 octobre 2025

Séance ordinaire du Conseil de la MRC de L'Île-d'Orléans, tenue le mercredi 8 octobre 2025, à 20 h, à la salle municipale de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, endroit où siège le Conseil de la MRC, sous la présidence de Mme Lina Labbé, préfète à laquelle les maires suivants sont présents et forment quorum : MM. Sylvain Bergeron, Jean-Pierre Turcotte, Jean Lapointe, Yves Coulombe et Jean Côté.

Mme Chantale Cormier, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à la séance.

Mme Lina Labbé, préfète, souhaite la bienvenue à tous, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20 h.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Labbé procède à la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

1. Mot de bienvenue de Mme la préfète
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 17 septembre 2025
4. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 17 septembre 2025
5. Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région de la Capitale-Nationale 2025-2029 – Résolution 2025-09-135 – Correction
6. Bureau d'accueil touristique – Abattage d'un arbre endommagé – Résolution 2025-09-138 - Modification
7. Commission de protection du territoire agricole du Québec – Demande d'exclusion – Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans – Avis de la MRC
8. Certificat de conformité – Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans – Règlement 2025-351
9. Entente sur les titres de transport en commun métropolitain 2024-2025 et 2026 – Avenant 2 – Autorisation de signature et augmentation des tarifs métropolitains
10. Culture Capitale Nationale et Chaudière-Appalaches - Prix du Patrimoine 2026 – Autorisation de signature (à même le Fonds de contingence)
11. Comité de Sécurité publique – Rapport annuel d'activités 2024-2025 - Adoption
12. Tribunal administratif du Québec - Révision des rôles d'évaluation – Octroi d'un mandat de défense
13. Petits ambassadeurs – Chargée de projet – Remplacement
14. Communauté métropolitaine de Québec – Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis 2023-2025 – Programme d'aide financière aux circuits agrotouristiques 2025 - Projet de mise en œuvre des stratégies d'action et de communication en agrotourisme 2025 – Québec, région gourmande - Demande de report
15. Poste de la Sûreté du Québec – Travaux d'entretien ménager – Octroi d'un contrat
16. Poste de la Sûreté du Québec et Bureau d'accueil touristique – Travaux de déneigement – Octroi d'un contrat
17. Élaboration d'un plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) – Autorisation d'aller en appel d'offres



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

18. Inspecteur en bâtiment et environnement - Permanence
19. Adoption des dépenses du mois de septembre 2025
20. Correspondance
21. Varia
22. Période de questions
23. Levée de la réunion

Résolution 2025-10-142

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour à la suite de :

- L'ajout du point **21.1 Gestion des matières résiduelles – Calendrier 2026 – Octroi d'un mandat** ;
- L'ajout du point **21.2 Interconnexions LD – Entente de service 2022-2025 – Non-renouvellement** ;

Le point **21. Varia** demeurant ouvert par ailleurs.

3. **Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 17 septembre 2025**

Résolution 2025-10-143

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 17 septembre 2025, tel que déposé.

4. **Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 17 septembre 2025**

Il n'y a pas de suivi au procès-verbal.

5. **Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région de la Capitale-Nationale 2025-2029 – Résolution 2025-09-135 – Correction**

Résolution 2025-10-144

Considérant l'adoption de la résolution 2025-09-135 adoptée par le Conseil le 17 septembre dernier ;

Considérant qu'il y a lieu de corriger la contribution financière de 1 284,67 \$ de la MRC de L'Île-d'Orléans pour les années 2025-2026 et 2026-2027 mentionnée dans ladite résolution ;

En conséquence, sur proposition de M. Jean Côté, il est **résolu à l'unanimité** que la résolution 2025-10-144 corrige la résolution 2025-09-135 en y précisant que la contribution financière de la MRC de L'Île-d'Orléans sera de 2 566,67 \$ dans le cadre de l'entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région de la Capitale-Nationale 2025-2029 et qu'elle sera prise en charge par la table des Préfets de la Capitale- Nationale.

6. **Bureau d'accueil touristique – Abattage d'un arbre endommagé – Résolution 2025-09-138 - Modification**

Résolution 2025-10-145



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Considérant l'adoption de la résolution 2025-09-138 adoptée par le Conseil le 17 septembre dernier ;

Considérant qu'il y aurait lieu d'abattre également un vieux pommier ;

Considérant qu'il y a lieu de corriger l'octroi du contrat à Émondage Tarzan à l'Île Inc., mentionnée dans ladite résolution ;

En conséquence, il est **proposé** par M. Jean Lapointe et **résolu à l'unanimité** que la résolution 2025-10-145 corrige la résolution 2025-09-138 en octroyant un contrat à Émondage Tarzan à l'Île Inc., moyennant des coûts de 1 350 \$ (excluant les taxes applicables), pour l'abattage de deux arbres sur le terrain du Bureau d'accueil touristique, à même les surplus cumulés de la MRC.

7. Commission de protection du territoire agricole du Québec – Demande d'exclusion – Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île- d'Orléans – Avis de la MRC

Résolution 2025-10-146

ATTENDU QUE le 4 août 2025, le conseil de la municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans a adopté une résolution autorisant le maire et la direction générale à déposer une demande d'aliénation et d'utilisation pour des fins autres qu'agricoles auprès de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) ;

ATTENDU QUE le 2 septembre 2025, conformément à l'article 58.4 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, la CPTAQ a demandé une recommandation à la MRC de L'Île-d'Orléans sur ladite demande de la municipalité (dossier 451475) ;

ATTENDU QUE le projet proposé répond à un besoin essentiel en matière de sécurité publique, et qu'il importe de concilier cette priorité avec la préservation des intérêts du milieu agricole ;

ATTENDU QUE le secteur visé est situé à l'intérieur de l'unité paysagère *Abords de village*, ce qui désigne des espaces de transition entre les paysages des noyaux villageois et les secteurs agricoles ;

ATTENDU QUE la MRC a comme objectif de favoriser une cohabitation harmonieuse entre les activités agricoles et les autres fonctions du territoire ;

ATTENTU QUE le secteur visé est situé à l'intérieur de l'affectation agricole ;

ATTENDU QUE les sols sont de classe 4-8FT et 2-2T ;

ATTENDU QU'une caserne incendie n'est pas un immeuble protégé ce qui signifie qu'il ne devrait pas avoir d'effet sur les normes de la « *Directive sur les odeurs causées par les déjections animales provenant d'activités agricoles* » ;

ATTENDU QUE même si la municipalité n'a pas pleinement démontré le respect du critère de l'espace approprié, l'usage



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

envisagé demeure néanmoins compatible à l'intérieur de l'affectation agricole, sous réserve de l'approbation de la CPTAQ ;

ATTENDU QUE le 18 septembre 2025, le conseil de la Communauté Métropolitaine de Québec a adopté la résolution C-2025-79 mentionnant être favorable à la demande de la municipalité, conditionnellement à une recommandation positive de L'UPA Capitale-Nationale - Côte-Nord ;

ATTENDU QUE le 19 septembre 2025, l'UPA de l'Île-d'Orléans a transmis une lettre mentionnant ne pas s'opposer au projet présenté ;

ATTENDU QUE L'UPA Capitale-Nationale - Côte-Nord ne s'est pas prononcée pour l'instant ;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par M. Yves Coulombe et **résolu à l'unanimité** de signifier à la Commission de protection du territoire agricole que le Conseil de la MRC de L'Île-d'Orléans est favorable à la demande de la municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans (dossier 451475), pour l'aliénation et l'implantation d'une caserne incendie.

8. Certificat de conformité – Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans – Règlement 2025-351

Résolution 2025-10-147

Considérant que la municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans a adopté le règlement 2025-351 visant à modifier le règlement de zonage 2021-321 afin de remplacer les dispositions encadrant les constructions complémentaires à un usage autre que l'habitation ainsi que les dispositions encadrant les terrasses ;

Considérant que la municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans a déposé à la MRC le règlement 2025-351 ;

Considérant que la MRC doit analyser la conformité du règlement avec le schéma d'aménagement en vigueur ;

Considérant que le règlement 2025-351 est conforme du schéma d'aménagement et de développement de la MRC ;

En conséquence, il est proposé par M. Sylvain Bergeron et **résolu à l'unanimité** d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement révisé 2001 du règlement 2025-351 de la municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

9. Entente sur les titres de transport en commun métropolitain 2024-2025 et 2026 – Avenant 2 – Autorisation de signature et augmentation des tarifs métropolitains

Résolution 2025-10-148

Attendu que la Communauté Métropolitaine de Québec (CMQuébec), le Réseau de Transport de la Capitale (RTC), la Société de Transport de Lévis (STLévis), la MRC de La Jacques-Cartier (MRC-JC), la MRC de La Côte-de-Beaupré (MRC-CB), la MRC de L'Île-d'Orléans (MRC-IO) et la Société des Traversiers du



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Québec (STQ) ont signé, le 30 avril 2024, une entente visant à préciser les modalités du partenariat entre les parties pour maintenir et augmenter une compensation tarifaire pour le laissez-passer mensuel métropolitain (le « Titre mensuel métropolitain ») et offrir un tarif réduit aux usagers empruntant au moins deux réseaux de transport en commun ;

Attendu que l'Entente vise également à préciser les modalités du partenariat entre la CMQuébec, le RTC, la STLévis et la STQ pour la mise en place d'un lot de vingt (20) billets métropolitain (le « Lot de billets métropolitains ») offert aux usagers empruntant les réseaux de transport en commun du RTC et de la STLévis ainsi que le traversier entre la rive nord et la rive sud de la Communauté métropolitaine de Québec ;

Attendu que l'Entente est entrée en vigueur le 1^{er} février 2024, rendant ainsi possible ce projet de baisse de tarif des Titres mensuels métropolitains et de création d'un Lot de billets métropolitains, de février 2024 à décembre 2026 inclusivement (le « Projet ») ;

Attendu que les ventes de titres métropolitains connaissent depuis un succès marqué ;

Attendu que des dépassements significatifs des ventes de Titres mensuels métropolitains et des Lots de billets métropolitains sont prévus pour les années 2024, 2025 et 2026 par rapport aux estimations initiales ;

Attendu que pour la période triennale de 2024, 2025 et 2026, on prévoit également un dépassement du plafond de compensation de la CMQuébec qui a initialement été fixé à un montant maximal annuel de 290 000 \$;

Attendu que le 19 décembre 2024, par sa résolution n° C-2024-116, le conseil de la CMQuébec a porté ce plafond de compensation à 335 000 \$ pour l'année 2024, et que cette modification a fait l'objet d'un avenant signé entre les Parties le 26 juin 2025 (Avenant 1) ;

Attendu que le montant de l'aide financière consentie par le Programme d'aide au développement du transport collectif 2022-2025 (le « PADTC ») administré par le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (le « MTMD ») est égal à 50 % de la réduction accordée aux usagers qui achètent les Titres mensuels métropolitains, jusqu'à concurrence de 25 % du prix du Titre mensuel métropolitain le moins élevé parmi les PARTIES qui émettent ce titre ;

Attendu que le 14 juillet 2025, la direction générale du transport terrestre des personnes du MTMD a informé la CMQuébec que les lots de vingt (20) billets et plus étaient admissibles à une aide financière du MTMD selon les modalités prescrites au volet IV du PADTC ;

Attendu que le RTC, responsable de l'Entente sur la gestion administrative de l'Entente sur les titres de transport en commun métropolitain 2024, 2025 et 2026, a déposé une demande de financement rétroactif auprès du MTMD pour les Lots de billets métropolitains vendus durant la période allant du 1^{er} février 2024 au 31 décembre 2024, et que le Lot de billets sera désormais



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

inclus dans les demandes subséquentes si les modalités du programme sont reconduites ;

Attendu que le Secrétariat à la Capitale-Nationale (SCN) est prêt à hausser sa contribution financière au Projet de 25 %, pour un montant supplémentaire total de 468 347 \$ sur 3 ans, conditionnellement à ce qu'une entente soit convenue entre la CMQuébec et les autorités organisatrices de transport (les « AOT ») concernant la portion restante de la baisse de revenu non compensée des AOT ;

Attendu que le 28 août 2025, par sa résolution n° C-2025-70, le conseil de la CMQuébec a autorisé la secrétaire corporative de la CMQuébec à convenir et préparer un avenant à l'Entente, permettant d'augmenter le plafond de compensation annuelle de la CMQuébec à 362 500 \$ pour les années 2025 et 2026 et de permettre une hausse des tarifs des titres de transport en commun métropolitains une seule fois pour la durée de l'Entente au cours de l'année 2026, soit à 115 \$ pour les laissez-passer réguliers, à 86,50 \$ pour les laissez-passer à tarifs réduits (étudiants, aînés et privilège) et à 77 \$ pour les Lots de billets métropolitains ;

Attendu que les estimations révisées des ventes pour le RTC et la STLévis, pour la période triennale, dépassent les estimations initiales transmises lors du dépôt du Projet au SCN en 2023 et que les estimations révisées des ventes pour TCJC et PLUmobile, pour la même période, sont inférieures aux estimations initiales transmises lors du dépôt du Projet au SCN en 2023 ;

Attendu qu'afin d'assurer le succès du Projet sur l'ensemble de la période triennale, le RTC et la STLévis ont convenu de diminuer leurs revenus au prorata des ventes des titres métropolitains dans l'éventualité où le financement disponible du MTMD, du SCN et de la CMQuébec ne suffirait pas à compenser la réduction tarifaire offerte aux usagers et de prévoir des conditions de résiliation afférentes à cette modification ;

Attendu qu'afin d'assurer le succès du Projet sur l'ensemble de la période triennale, TCJC et PLUmobile ont convenu de diminuer leurs revenus au prorata des ventes des titres métropolitains dans l'éventualité où leurs ventes réelles s'avéraient être plus élevées pour l'ensemble de la période triennale que leurs estimations de 2023 et que le financement disponible du MTMD, du SCN et de la CMQuébec ne suffirait pas à compenser la réduction tarifaire offerte aux usagers et de prévoir des conditions de résiliation afférentes à cette modification ;

Attendu qu'il y a lieu de procéder à la signature du présent Avenant 2 afin de hausser le plafond de compensation de la CMQuébec envers les PARTIES (non applicable à la STQ) pour les années 2025 et 2026, de hausser les tarifs des titres de transport en commun métropolitain et de préciser la contribution du RTC, de la STLévis, de TCJC et de PLUmobile ainsi que de prévoir des conditions de résiliation afférentes à ces modifications ;

En conséquence, sur **proposition** de M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** de désigner la préfète, Mme Lina Labbé et la directrice générale, Mme Chantale Cormier pour procéder à



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

la signature de l'avenant 2 de l'Entente sur les titres de transport en commun métropolitain pour les années 2024, 2025 et 2026.

10. Culture Capitale Nationale et Chaudière-Appalaches - Prix du Patrimoine 2026 – Autorisation de signature

Résolution 2025-10-149

Considérant que depuis 2005, les Prix du patrimoine des régions de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches sont remis à des individus ou à des organisations qui perpétuent de manière respectueuse et inventive les valeurs patrimoniales qui ont un impact significatif dans leur milieu ;

Considérant que les Prix du patrimoine sont décernés aux deux ans dans les catégories *Conservation et préservation, Interprétation et diffusion, Porteur de tradition* ainsi que *Préservation et mise en valeur du paysage* ;

Considérant qu'il y a lieu de signer une lettre d'entente entre Culture Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches et la MRC pour le déroulement des Prix du patrimoine 2026 ;

En conséquence, il est **proposé** par M. Jean-Pierre Turcotte et **résolu à l'unanimité** que le Conseil de la MRC :

- Désigne la directrice générale, Mme Chantale Cormier pour procéder à la signature de la lettre d'entente entre Culture Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches et la MRC pour le déroulement des Prix du patrimoine 2026 ;
- Octroie 1 200 \$ à Culture Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches pour le déroulement desdits Prix, à même le Fonds de contingence de la MRC.

11. Comité de Sécurité publique – Rapport annuel d'activités 2024-2025 - Adoption

Résolution 2025-10-150

Considérant que le Rapport annuel d'activités 2024-2025 du Comité de Sécurité publique du poste de la MRC de L'Île-d'Orléans a été présenté aux membres dudit Comité le 29 septembre 2025 ;

Considérant que les membres dudit Comité ont adopté à l'unanimité ledit Rapport annuel d'activités 2024-2025 le 29 septembre dernier ;

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le Rapport annuel d'activités 2024-2025 du Comité de Sécurité publique du poste de la MRC de L'Île-d'Orléans et d'assurer sa diffusion via le site Web de la MRC.

12. Tribunal administratif du Québec - Révision des rôles d'évaluation – Octroi d'un mandat de défense

Résolution 2025-10-151

Considérant l'adoption de la résolution 2025-09-136 par le Conseil de la MRC afin de déposer une demande d'aide



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

financière au Fonds de défense des intérêts des municipalités de la Fédération québécoise des municipalités ;

Considérant que, dans ce contexte, il y a lieu d'octroyer un mandat de défense à un avocat pour accompagner l'évaluateur agréé de la MRC ;

En conséquence, il est **proposé** par M. Jean Côté et **résolu à l'unanimité** d'octroyer un mandat de défense à Me Martin Bouffard de Morency Avocats pour la demande de révision des rôles d'évaluation 2022-2024 et 2025-2027 déposée par Ferme Onésime Pouliot au Tribunal administratif du Québec.

13. Petits ambassadeurs – Chargée de projet – Remplacement

Résolution 2025-10-152

Considérant que la chargée de projet pour les Petits ambassadeurs, Mme Myriam Poirier, a mis fin à son contrat le 30 septembre dernier ;

Considérant qu'au terme de son mandat, un solde résiduel de 2024 de 8 127,60 \$ est toujours disponible selon le financement obtenu de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis 2023-2025 ;

Considérant la réception de l'offre de services de Mme Catherine Vachon ;

En conséquence, il est **proposé** par M. Jean Côté et **résolu à l'unanimité** d'octroyer un mandat de 70 heures à réaliser d'ici le 31 décembre 2025, à Mme Catherine Vachon, moyennant des honoraires de 5 600 \$ (plus les taxes applicables), à même le solde résiduel de 2024 de 8 127,60 \$ à partir du financement obtenu de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis 2023-2025.

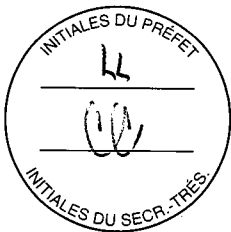
14. Communauté métropolitaine de Québec – Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis 2023-2025 – Programme d'aide financière aux circuits agrotouristiques 2025 - Projet de mise en œuvre des stratégies d'action et de communication en agrotourisme 2025 – Québec, région gourmande - Demande de report

Résolution 2025-10-153

Attendu la signature de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2023-2025 (l'Entente) réunissant 13 parties signataires du milieu municipal, agricole et gouvernemental, le 21 février 2023 ;

Attendu la signature de l'Avenant 1 de ladite Entente en septembre 2025 ;

Attendu que l'Entente inclut un chantier sur la mise en marché des produits régionaux et a notamment pour objectif de développer l'agrotourisme et le tourisme gourmand ;



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de l'Île d'Orléans**

Attendu qu'un protocole d'entente de partenariat a été signé entre la CMQuébec et la MRC de L'Île-d'Orléans le 3 juin 2025, dans le cadre du déploiement du Programme d'aide financière aux circuits agrotouristiques 2025, et qu'un montant total de 62 500 \$ a été accordé à la MRC pour le Projet de mise en œuvre des stratégies d'action et de communication en agrotourisme 2025 de Québec, région gourmande ;

Attendu que ledit Projet, selon les termes du protocole d'entente, devait se terminer avant le 1^{er} novembre 2025 ;

Attendu que la MRC de L'Île-d'Orléans demande de reporter la date de fin de projet au 31 mars 2026, date à laquelle l'intégralité du Projet de mise en œuvre des stratégies d'action et de communication en agrotourisme 2025 de Québec, région gourmande sera réalisée ;

Sur proposition de M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** de demander à l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis 2023-2025 une prolongation de la date de fin du projet de mise en œuvre des stratégies d'action et de communication en agrotourisme 2025 – Québec, région gourmande au 31 mars 2026.

15. Poste de la Sûreté du Québec – Travaux d'entretien ménager – Octroi d'un contrat

Résolution 2025-10-154

Attendu que la MRC a lancé le 15 septembre 2025 une demande de prix pour des travaux d'entretien ménager du Poste de la Sûreté du Québec de l'Île d'Orléans pour les années 2026, 2027 et 2028 auprès de trois (3) entreprises ;

Attendu que la MRC a reçu, dans le cadre de cette demande de prix deux propositions, l'autre entreprise s'étant désistée ;

Attendu que les propositions reçues sont conformes aux exigences de la demande de prix, telles que vérifiées par l'adjointe à la directrice générale et l'adjoint administratif de la MRC ;

Attendu que la MRC a reçu, dans le cadre de cette demande de prix les soumissions suivantes aux prix ci-après indiqués (excluant les taxes applicables) :

	ProClean	Services d'entretien Martine Tremblay
Prix soumis	239 027,73 \$	54 597,36 \$
Rang	2	1

En conséquence, il est **proposé** par M. Jean Lapointe et **résolu à l'unanimité** d'octroyer un contrat de trois (3) ans, soit du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028 pour des travaux d'entretien ménager du Poste de la Sûreté du Québec de l'Île d'Orléans à Service ménager Martine Tremblay enr. pour la somme de



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

54 597,36 \$ (plus les taxes applicables) conformément aux documents d'appel d'offres et à sa soumission du 26 septembre 2025.

16. Poste de la Sûreté du Québec et Bureau d'accueil touristique – Travaux de déneigement – Octroi d'un contrat

Résolution 2025-10-155

Attendu que la MRC a lancé le 11 septembre 2025 une demande de prix pour des travaux de déneigement au sol du Poste de la Sûreté du Québec et du Bureau d'accueil touristique de l'Île d'Orléans pour les périodes hivernales 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 auprès de trois (3) déneigeurs ;

Attendu que la MRC a reçu, dans le cadre de cette demande de prix, une seule proposition, deux déneigeurs n'ayant pas donné suite ;

Attendu que la proposition reçue est conforme aux exigences de la demande de prix, telles que vérifiées par l'adjointe à la directrice générale et l'adjoint administratif de la MRC ;

Attendu que la MRC a reçu, dans le cadre de cette demande de prix la soumission suivante aux prix ci-après indiqués (excluant les taxes applicables) :

Soumissionnaire	Poste de la Sûreté du Québec	Bureau d'accueil touristique
Yannick Tailleux	6 805 \$ / année	5 095 \$ / année

En conséquence, il est **proposé** par M. Sylvain Bergeron et **résolu à l'unanimité** d'octroyer le contrat :

- Pour le déneigement au sol du Poste de la Sûreté du Québec à l'Île d'Orléans à Déneigement Y. Tailleux pour la somme de 6 805 \$ par année (plus les taxes applicables) pour les périodes hivernales 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028, conformément aux documents d'appel d'offres et à sa soumission du 1^{er} octobre 2025 ;
- Pour le déneigement au sol du Bureau d'accueil touristique de l'Île d'Orléans à Déneigement Y. Tailleux pour la somme de 5 095 \$ par année (plus les taxes applicables) pour les périodes hivernales 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028, conformément aux documents d'appel d'offres et à sa soumission du 1^{er} octobre 2025.

17. Élaboration d'un plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIRL) – Autorisation d'aller en appel d'offres

Résolution 2025-10-156

Attendu qu'à la suite de l'adoption de la résolution 2025-04-60, la MRC a obtenu une aide financière dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale, volet Plan d'intervention sur le réseau routier local (PIRRL) - Aide au démarrage* ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Attendu qu'à la suite de l'adoption de la résolution 2025-05-77, la MRC a retenu les services d'ingénierie et d'expertise technique de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), notamment pour la réalisation des étapes 1 à 3 du PIRRL, l'élaboration du devis d'appel d'offres pour les étapes 4 à 7 du PIRRL et l'accompagnement technique durant le processus d'appel d'offres ;

Attendu que le montant estimé des travaux liés aux étapes 4 à 7 du PIRRL dépasse le seuil obligeant un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec ;

En conséquence, il est **proposé** par M. Sylvain Bergeron et **résolu à l'unanimité** d'autoriser la directrice générale de la MRC, Mme Chantale Cormier à aller en appel d'offres public pour la réalisation des étapes 4 à 7 du plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL).

18. Inspecteur en bâtiment et environnement - Permanence

Résolution 2025-10-157

Considérant que la période de probation de neuf (9) mois est complétée pour M. Gabriel Pagé, inspecteur en bâtiment et environnement, lequel accomplit l'ensemble de ses tâches avec satisfaction ;

Sur proposition de M. Jean Lapointe il est **résolu à l'unanimité** d'accorder la permanence à M. Gabriel Pagé, à titre d'inspecteur en bâtiment et environnement, tel que le prévoit la Politique de travail des employés.

19. Adoption des dépenses du mois de septembre 2025

Résolution 2025-10-158

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les dépenses du mois de septembre 2025, lesquelles s'élèvent à 369 707,33 \$.

20. Correspondance

Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans

La municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans a transmis aux municipalités et à la MRC la résolution 2356-26 adoptée par le Conseil le 29 septembre 2025 à l'effet qu'elle ne souhaitait pas renouveler aux conditions actuelles, l'Entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle pour la protection contre l'incendie.

21. Varia

21.1 Gestion des matières résiduelles – Calendrier 2026 – Octroi d'un mandat

Résolution 2025-10-159

Considérant qu'afin de limiter son empreinte environnementale notamment, la MRC a mis en place en



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

2025 un nouveau mode d'information et de sensibilisation auprès de la population pour la gestion des matières résiduelles ;

Considérant que ce nouveau mode de diffusion n'a pas donné les résultats escomptés et que le recours au calendrier est souhaité pour 2026 ;

Sur proposition de M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** d'octroyer un mandat à l'Imagière pour la production du calendrier 2026, moyennant des honoraires de 5 965 \$ (plus les taxes applicables), à même les surplus cumulés non affectés de la MRC.

21.2 Interconnexions LD – Entente de service 2022-2025 – Non-renouvellement

Résolution 2025-10-160

Considérant la signature d'une entente de services de 36 mois entre Interconnexions LD et la MRC pour des services de voix sur la téléphonie IP hébergée, signée en 2019 et renouvelée pour trois (3) ans en 2022 ;

Considérant que, pour différentes raisons techniques, la MRC ne souhaite pas renouveler ladite entente avec Interconnexions LD ;

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'aviser Interconnexions LD du non-renouvellement de l'entente de services venant à échéance en novembre 2025.

22. Période de questions

Aucune question n'est posée.

23. Levée de la réunion

Résolution 2025-10-161

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** de lever la réunion à 20 h 15.

Prochaine séance ordinaire du Conseil des maires : mercredi 12 novembre 2025 à 20h à la salle du Conseil à Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

Chantale Cormier
Directrice générale-Greffière-trésorière

Lina Labbé
Préfète